

Il faut pérenniser les avancées récentes et rester vigilant pour l'avenir

Si la situation sanitaire demeure incertaine, notamment au regard des difficultés à prévoir l'évolution de la pandémie de coronavirus, les entreprises de proximité peuvent saluer certaines avancées récentes, concernant la santé au travail ou le plan indépendant. En parallèle, d'autres sujets, tels que le projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets » requièrent la plus grande vigilance.

Dominique Métayer
Président de l'U2P

À compter du 15 février, les députés examinaient en séance publique le texte de la proposition de loi pour renforcer la prévention en santé au travail, qui doit intégrer les dispositions de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 9 décembre 2020 dont l'U2P est signataire. S'il n'est pas trahi par sa traduction législative, cet accord devrait permettre des avancées notables pour les entreprises de proximité. Elles pourront par exemple faire appel à des médecins de ville formés à cet effet pour certaines missions auparavant dévolues à la médecine du travail, et les travailleurs indépendants pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un suivi de leur état de santé. Néanmoins, la proposition de loi s'écartant quelque peu de l'ANI, l'U2P, la CPME et le Medef ont émis des propositions conjointes d'amendements, défendues par plusieurs parlementaires. En outre,



Philippe Chagnon, Cocktail Santé / U2P

le gouvernement a apporté son soutien à l'U2P en vue de supprimer le programme de prévention annuel obligatoire pour les entreprises de moins de 50 salariés, de fixer en assemblée générale le montant des cotisations versées par les entreprises aux services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI), et de rétablir les missions et le fonctionnement du Comité national de prévention et de santé au travail (CNPST). Des priorités qui, pour l'heure, n'ont pas été entendues par les députés.

Plan indépendants

Par ailleurs, l'U2P salue l'élaboration, par le ministre délégué aux PME, Alain Griset, du plan relatif aux travailleurs indépendants annoncé par le Président de la République. Ses objectifs annoncés (renforcement de la protection du patrimoine personnel du chef d'entreprise, facilitation de la transmission d'entreprise, remise à plat des régimes sociaux, développement de la formation professionnelle des travailleurs indépendants) ne peuvent que recueillir l'assentiment de l'U2P,

à condition que ses propositions soient réellement prises en compte et que la parole des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux soit écoutée.

Loi Climat et Résilience

Dans l'actualité parlementaire figure en outre le projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets ». Si l'U2P partage pleinement l'ambition de ce dernier, il y a lieu de s'inquiéter de certaines mesures qui pourraient, par des contraintes disproportionnées pour les chefs d'entreprise de proximité, avoir un effet contraire à celui recherché (voir p. 2).

L'U2P et ses organisations membres restent donc pleinement mobilisées afin de sécuriser les avancées obtenues pour les entreprises de proximité, et en faveur d'un environnement juridique équitable et propice à leur développement. ●

Loi Climat et Résilience

L'U2P rappelle aux députés les atouts et les spécificités des entreprises de proximité
page 2

Élections syndicales

Les salariés des TPE sont appelés à voter du 22 mars au 6 avril 2021
page 3

Conjoncture

En 2020, les bouchers et les charcutiers ont enregistré une fin d'année record
page 2

Loi Climat et Résilience : l'U2P rappelle aux députés les atouts et les spécificités des entreprises de proximité

Auditionnée par le groupe Modem à l'Assemblée nationale sur le projet de loi « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets », l'U2P est revenue sur le rôle joué par les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux dans la transition écologique.

En préambule de son intervention face aux députés, Sabine Basili, Présidente de la commission des Affaires économiques et fiscales, du Développement durable et des Territoires de l'U2P, a réitéré la nécessité d'une réglementation qui tienne compte des caractéristiques des entreprises de proximité. « *Un développement durable, a-t-elle précisé, ne saurait passer par l'extinction de milliers d'entreprises confrontées à une équation économique devenue impossible.* »

En outre, l'U2P a souligné l'urgence de valoriser les productions françaises locales et soutenables auprès des consommateurs et des clients, afin de lutter contre les distorsions de concurrence et de soutenir la compétitivité et l'emploi des plus petites entreprises. De fait, si l'U2P juge dans l'ensemble que ce projet de loi est une opportunité pour l'économie de proximité, celui-ci pose néanmoins un certain nombre de questions, à commencer par l'étude d'impact sur laquelle s'appuie l'avant-projet de loi. Celle-ci paraît en effet insuffisante, ce d'autant que le projet de loi va être



PUNTOSTUDIO/PHOTO Lda / Adobe Stock

examiné dans un contexte de crise sanitaire ayant pour conséquence une crise économique et sociale majeure.

En pratique, l'U2P appelle à la vigilance concernant l'obligation d'affichage à destination du consommateur, pour un bien ou un service, de ses caractéristiques environnementales. Cette mesure ferait peser une charge disproportionnée sur les plus petites entreprises qui ne peuvent pas toujours mobiliser les compétences humaines et techniques nécessaires ou assumer le surcoût associé, notamment pour de petites séries ou des biens et services sur mesure.

De même, la prise en compte des aspects environnementaux par les

marchés publics requiert la plus grande prudence. Car alourdir les exigences de certifications, de normes, de labels conduirait inévitablement à évincer les plus petites entreprises des marchés publics. S'agissant des transports, les nouvelles contraintes envisagées sur la mobilité font craindre une entrave aux déplacements professionnels, notamment dans les centres-villes, sans que les transports en commun constituent une alternative viable à ce jour. Aussi apparaît-il indispensable de faciliter l'acquisition par les professionnels de véhicules propres. L'U2P est favorable aux dispositions encourageant la rénovation énergétique des bâtiments, dès lors que toutes les entreprises,

quelle que soit leur taille, peuvent y avoir accès dans des conditions équitables.

En outre, si l'U2P soutient les dispositions évitant la démultiplication des mètres carrés de grandes surfaces commerciales en zones périurbaines, la vigilance s'impose pour ne pas créer *de facto* des rentes de situation aux grandes enseignes déjà installées.

Par ailleurs, alors que le commerce physique est touché de plein fouet par la crise sanitaire, l'U2P ne peut que déplorer que les entrepôts de e-commerce ne soient pas assujettis à la taxe sur les grandes surfaces.

Plus largement, l'impact de chacune des mesures du projet de loi doit être approfondi et affiné. En l'état actuel, le risque d'insécurité juridique pour les plus petites entreprises et les risques pesant sur leur activité ne sont pas négligeables.

Les entreprises de proximité sont cruciales pour faire face aux défis environnementaux et climatiques. Si ce projet de loi ne prend pas davantage en compte leurs spécificités, il court le risque d'être contre-productif voire délétère. ●

Les entreprises de proximité toujours plus nombreuses

Selon les chiffres de l'Institut Supérieur des Métiers (ISM), les entreprises de proximité étaient au nombre de 3,2 millions en 2019 et elles employaient 3,6 millions de salariés.

La progression du nombre et des effectifs des entreprises de proximité semble inexorable, passant de 2,3 millions en 2016 à 3,2 millions en 2019.

Les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux forment ainsi un secteur économique à part entière qui recouvre 400 métiers et représente un chiffre d'affaires de 630 milliards d'euros, soit 16 %

du chiffre d'affaires du secteur marchand non-agricole.

Ce secteur mobilise 6,2 millions d'actifs – 21 % de la population active – parmi lesquels on compte 3,6 millions de salariés, soit 1 salarié sur 5 du secteur marchand en France.

Outre son dynamisme et les emplois qu'elle crée, l'économie de proximité se distingue par l'importance qu'elle accorde à la for-

mation des jeunes, puisqu'elle comptait déjà 200 000 apprentis en 2019, soit un contrat d'apprentissage sur deux en France. Les entreprises de proximité sont également plus féminisées que la moyenne avec un tiers de femmes dirigeantes, une proportion qui monte à 53 % dans les professions libérales du droit et 64 % dans les professions libérales de la santé, contre une

moyenne de 27,2 % toutes entreprises confondues. ●

En formant 1 apprenti sur 2 en France, l'économie de proximité se distingue par l'importance qu'elle accorde à la formation des jeunes.

PROXIMEO donne accès à une offre culturelle et de loisirs avantageuse pour les artisans et leurs salariés

Lancé en 2019 par l'U2P et les cinq organisations syndicales de salariés, PROXIMEO est un service disponible sur le web et via une application qui regroupe des offres avantageuses sur des produits ou des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Ce dispositif innovant, et inédit, est porté par les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat (CPRIA), élaborées puis mises en place par l'U2P côté employeur, et la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et la CGT-FO côté salariés. En tenant compte des spécificités des entreprises de l'artisanat (effectif réduit, représentation syndicale impossible dans l'entreprise...) les CPRIA ont permis au dialogue social de



se nouer d'une façon nouvelle, à l'extérieur des entreprises et au niveau régional. Dans le pro-

longement des nombreuses actions déployées localement depuis plusieurs années par les CPRIA, celles-ci ont jugé utile d'apporter un nouveau service aux chefs d'entreprise et aux salariés de l'artisanat, un peu à l'image des comités d'entreprise dont disposent les grands groupes.

Accessible gratuitement

PROXIMEO donne accès gratuitement à un large panel d'offres

avantageuses (160 000 fin 2020) dans les domaines des loisirs, de la culture ou des voyages... Même si ces derniers sont nécessairement limités en cette période. Le service contribue ainsi à l'attractivité des professions de l'artisanat et à la fidélisation des salariés des entreprises artisanales en leur donnant accès à des avantages réservés aux salariés des grands groupes.

Pour en savoir plus et consulter les offres: proximeo-france.fr. ●

Élection syndicale TPE : les salariés appelés à voter

Les salariés des entreprises de moins de 11 salariés sont appelés à voter du 22 mars au 6 avril 2021 pour désigner les syndicats qui les représenteront durant les quatre prochaines années.

Dès l'ouverture du scrutin, le 22 mars prochain, pourront voter les personnes de 16 ans révolus qui étaient salariées en CDI, CDD ou en contrat d'apprentissage d'une entreprise de moins de 11 salariés au mois de décembre 2019. Un courrier a été adressé aux électeurs inscrits sur les listes. Dans

le cas contraire, il est possible de vérifier son inscription ou de rectifier ses informations sur le site election-tpe.travail.gouv.fr mis en place par le gouvernement. Ce vote est essentiel pour participer à la désignation des syndicats représentatifs, chargés par exemple de négocier les conven-



tions collectives ou de désigner des conseillers prud'hommes. Le vote se tiendra simultanément par correspondance et sur Internet, depuis le portail : election-tpe.travail.gouv.fr.

Même s'ils ne sont pas directement concernés, les chefs d'entreprise de proximité qui emploient des salariés ont vocation à permettre le bon déroulement du vote de leurs salariés. ●

En 2020, les bouchers et les charcutiers ont enregistré une fin d'année record

À l'issue d'une enquête menée par la CFBCT (membre de la CGAD, affiliée à l'U2P) auprès de 600 professionnels, il ressort que l'année 2020 est marquée par une progression significative du chiffre d'affaires des bouchers et des charcutiers, avec la fidélisation de nouveaux clients et le développement de la vente en ligne.

Dans le détail, les trois quarts des professionnels font état d'un chiffre d'affaires en hausse de plus de 5 % en 2020 par rapport à 2019. Quatre sur dix enregistrent même une progression supérieure à 15 %. Tandis que le panier moyen demeure stable, cette dynamique repose essentiellement sur la fidélisation de nouveaux clients –

ainsi 70 % des chefs d'entreprise constatent qu'ils ont une nouvelle clientèle – et sur la vente en ligne. Celle-ci représente désormais près de 13 % des commandes passées. En magasin, la partie traiteur a également tiré son épingle du jeu. La moitié des professionnels interrogés enregistrent une progression des ventes sur ce segment. ●



Brèves

« Mes questions d'entrepreneur » : l'U2P partenaire du portail de la Banque de France pour épauler les chefs d'entreprise. Depuis 2016, la France s'est dotée d'une stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière (l'EDUCFI). La Banque de France s'est ainsi vu confier la mission d'accompagner les entrepreneurs dans leurs préoccupations économiques et financières quotidiennes. C'est dans ce cadre que la nouvelle version du portail internet « Mes questions d'entrepreneur » a vu le jour. Il met gratuitement à disposition des chefs d'entreprise de nombreuses ressources et outils pratiques liés à la gestion d'entreprise, tels que des vidéos pédagogiques et des documents-types ainsi disponibles au téléchargement. Outre la fiabilité des informations présentées, ce nouveau portail met plus que jamais l'accent sur la simplicité d'utilisation. Il embarque d'ailleurs un moteur de recherche innovant qui s'appuie sur l'intelligence artificielle pour traiter les requêtes qui lui sont soumises. Découvrez « Mes questions d'entrepreneur » dès à présent : www.mesquestionsdentreprenneur.fr.

Des dérogations octroyées à 250 restaurants pour accueillir des artisans du bâtiment. À la suite d'une mobilisation de la CAPEB (artisanat du bâtiment) soutenue par l'U2P, les salariés des petites entreprises du bâtiment ont obtenu de pouvoir déjeuner à l'abri dans certains restaurants, en toute légalité et dans le strict respect des gestes barrières. Cette mesure était très attendue alors que de nombreux départements étaient en vigilance orange pour cause d'intempéries.

« Avec les conditions hivernales, il devenait urgent de proposer une solution aux artisans du BTP » a déclaré Jean-Christophe Repon, le Président de la CAPEB. *Je ne peux que me féliciter de l'action de l'U2P et de la CAPEB dans son ensemble, notamment la forte mobilisation des CAPEB départementales, qui a permis d'aboutir à ces ouvertures.* »

Alimentation : une grande enquête pour connaître la situation économique et sociale des entreprises. La CGAD (artisanat de l'alimentation et commerce alimentaire de proximité, membre de l'U2P) a lancé une sixième enquête afin de connaître la situation économique et sociale des entreprises du secteur en ce début d'année 2021, depuis le couvre-feu et les dernières mesures prises par le gouvernement. Les entreprises ont la possibilité d'y répondre jusqu'au 21 février prochain, via le site Internet de la CGAD, www.cgad.fr.

« Je me vaccine, et vous ? » Les professionnels libéraux en campagne pour faire reculer l'épidémie. L'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P) a engagé une campagne de mobilisation en invitant les professionnels libéraux à plaquer une affiche « Je me vaccine, et vous ? » dans leurs locaux et à relayer ce message sur les réseaux sociaux. Face à la crise sanitaire et économique, les vaccins, en complément des mesures barrière et du dépistage, sont en effet le meilleur moyen pour faire reculer la pandémie, relancer la dynamique économique du pays et préserver les emplois. L'affiche est disponible au téléchargement sur le site Internet de l'UNAPL, www.unapl.fr. ●

Sur les réseaux sociaux

Le soutien financier aux entreprises qui forment des apprentis contribue à développer fortement l'apprentissage. Un soutien que l'U2P a sollicité début 2020 et qu'elle demande de maintenir en 2021. Les entreprises de proximité forment la moitié des apprentis du pays.

TWITTER — @U2P_FRANCE — 5 FÉVRIER 2020

Agenda

8 février

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P au deuxième Comité national de suivi de la relance, en présence du Premier ministre, Jean Castex.

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à un point sur la situation économique et sociale en présence du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, et de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne.

9 février

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Roland Lescure, Président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale.

10 février

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec Geoffroy Roux de Bézieux, Président du Medef.

Audition de l'U2P par Laurent Grandguillaume dans le cadre de la mission lancée par le ministre délégué aux PME, Alain Griset, en vue de constituer un site de référence pour les chefs d'entreprise.

15 février

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion paritaire consacrée à la situation sanitaire, en présence de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

18 février

Réunion du Conseil National de l'U2P.

19 février

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec le secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, Clément Beaune, dans le cadre de la préparation de la présidence française de l'Union européenne.

24 février

Réunion bilatérale entre le Président et le Secrétaire général de l'U2P, d'une part, et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion d'autre part.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 février 2021

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Dominique Métayer | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage